

## PROCÈS VERBAL

Département de Haute-Loire  
Commune de SAINT MAURICE DE LIGNON

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2024

---

**Le 05 juillet 2024 à 19H00**

Le Conseil Municipal de la Commune de ST MAURICE DE LIGNON,  
Dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2024 s'est réuni en session ordinaire,  
Au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOURNIER, Maire.

**Présents** : M. FOURNIER (Maire), Mme MERLE, M. MOREL, M. AULAGNIER,  
Mme PEYRAGROSSE, M. PEROTTI, Mme GUERIN, Mme TOSI, Mme DUPUY, M. LILLIO, M.  
MOALLIC, M. CHANON, Mme PEYRARD, Mme FAVIER

**Absents** : Mme ANJORAS ayant donné procuration à Mme PEYRAGROSSE, Mme PINATEL ayant  
donné procuration à M. PEROTTI, Mme OUILLON ayant donné procuration à Mme TOSI,  
M. PEYRARD, Mme BERRUERO, M. PEYROCHE ayant donné procuration à Mme PEYRARD, M.  
ESTOC ayant donné procuration à Mme MERLE.

**Secrétaire de séance** : M. PEROTTI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.



## PROCÈS VERBAL

**ORDRE DU JOUR**

Après désignation d'un secrétaire de séance et installation du Conseil Municipal :

Approbation du PV de la séance précédente : Le PV du 07 JUIN 2024 est approuvé.

**1 FINANCES**

1.1 Décisions modificatives

1.2 Créances éteintes

1.3 Reprise ancien tractopelle

1.4 Dispositif France Ruralité Revitalisation (délibérations non prises – report CM ultérieur)

**2 DOMAINE ET PATRIMOINE**

2.1 Baux et fermages

2.2 Vente terrain à la SCI PRIMMO (ZA Bouillou)

2.3 Achat terrain à M. ROCHER (Le Bouchet)

**3 DIVERS**

**DELIBERATIONS DU 05 JUILLET 2024****DL-60-2024 FINANCES****OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET EAU ET COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à des virements de crédit.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la décision modificative de crédits n°2 du budget primitif Commune 2024 comme suit :

**INVESTISSEMENT**

Chapitre 20 : article 2031 – Frais d'études : + 10 000 €

Chapitre 21 :

- Article 21318 Construction autres bâtiments publics : + 25 000 €
- Article 2152 Installations de voirie : – 10 000€
- Article 21568 Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile : + 3 400 €
- Article 215731 Matériel roulant : + 40 900 €
- Article 215738 Autre matériel et outillage de voirie : + 2 100 €
- Article 21578 Autre matériel technique : +16 200 €
- Article 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques : + 27 400 €
- Article 21831 Matériel informatique scolaire : + 2 500 €
- Article 21838 Autre matériel informatique : - 2 500 €
- Article 2188 Autres immobilisations corporelles : + 10 000€

Chapitre 23 :

- Article 2312 Agencements et aménagements de terrains : - 60 000 €
- Article 2315 Installations, matériel et outillage technique : - 65 000 €

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la décision modificative de crédits n° 1 du budget primitif Eau 2024 comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre 011 Article 617 Etudes et recherches : - 1000 €

Chapitre 67 Article Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 1 000 €

VOTE		
Nombre de votants	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
POUR	19	
CONTRE		
ABSTENTION		

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en

Contrôle de légalité le **09/07/2024**  
Publié 09/07/2024

## PROCÈS VERBAL

**DL-61-2024-FINANCES****OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Trésorerie de Monistrol-sur Loire vient d'adresser un état des créances éteintes par jugement de rétablissement personnel et correspondant à des factures d'eau et d'assainissement des exercices antérieurs comme suit :

Budget EAU : 498,61 € HT soit 526,71 € TTC  
Budget ASSAINISSEMENT : 519,45 € HT soit 571,39 € TTC

Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'état des créances éteintes présenté à la commune correspondant à des factures d'eau et d'assainissement des exercices antérieurs.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** les admissions en créances éteintes des valeurs suivantes :

Budget EAU : 498,61 € HT soit 526,71 € TTC  
Budget ASSAINISSEMENT : 519,45 € HT soit 571,39 € TTC

VOTE		
Nombre de votants	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
POUR	19	
CONTRE		
ABSTENTION		

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en

Contrôle de légalité le 15/07/2024  
Publié le 15/07/2024

**DL-62-2024-FINANCES****OBJET : REPRISE ANCIENNE TRACTOPELLE**

Monsieur le Maire indique que par délégation du Conseil municipal, il peut effectuer les aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Il rappelle que la nouvelle tractopelle a été réceptionnée. Le concessionnaire récupère l'ancienne tractopelle au prix de 17 000 €.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE : AUTORISE** le Maire à procéder à la cession de l'ancienne tractopelle pour un montant de 17 000 € et à signer le mandat d'encaissement de cette recette.

VOTE		
Nombre de votants	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
POUR	19	
CONTRE		
ABSTENTION		

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en

Contrôle de légalité le 09/07/2024  
Publié le 09/07/2024

## PROCÈS VERBAL

**DL-63-2024- FINANCES****OBJET : BAUX ET FERMAGES**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'arrêt de l'activité d'exploitante agricole de Madame Roselyne PEYRARD, la Commune a redistribué les terrains à des agriculteurs de la Commune.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : AUTORISE le Maire à signer les baux aux conditions fixées par la chambre d'Agriculture.

VOTE AUTRES SUBVENTIONS		
Nombre de votants	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
POUR	19	
CONTRE		
ABSTENTION		

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en

Contrôle de légalité le 09/07/2024  
Publié le 09/07/2024

**DL-64-2024- DOMAINE ET PATRIMOINE****OBJET : VENTE TERRAIN A LA SCI PRIMMO – PROJET CONSTRUCTION D'UN PADEL**

Monsieur le Maire rappelle la demande de la SCI PRIMMO d'acquérir un terrain communal sur la zone de Bouillou dans le cadre d'un projet de construction d'un padel.

Vu l'avis rendu par le Pôle d'évaluation domaniale du 25/06/2024,

Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** : APPROUVE la vente d'une parcelle cadastrée BI0069, d'une superficie de 111 m<sup>2</sup>, située à Bouillou, à la SCI PRIMMO dans le cadre du projet de construction d'un padel. Le prix est fixé à 27,70 le m<sup>2</sup> soit environ 3 074 €. L'acquéreur prend à sa charge les frais de bornage et de notaire.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

VOTE		
Nombre de votants	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
POUR	19	
CONTRE		
ABSTENTION		

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en

Contrôle de légalité le 09/07/2024  
Publié le 09/07/2024

## PROCÈS VERBAL

**DL-65-2024 – DOMAINE ET PATRIMOINE****OBJET : ACQUISITION TERRAIN SITUE AU BOUCHET**

Monsieur le Maire indique qu'il est judicieux pour la Commune d'acquérir un terrain d'environ 500 m<sup>2</sup> au Bouchet dans le cadre du projet de réhabilitation de la STEP.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle n° E751 (environ 500 m<sup>2</sup>) située au Bouchet à St Maurice de Lignon et appartenant à M. Emmanuel ROCHER. Le prix d'achat du terrain est fixé à 0,40 € le m<sup>2</sup>, l'indemnité d'éviction à 0,60 € le m<sup>2</sup> soit un prix d'achat d'environ 500 €.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat et à régler les frais inhérents. Les frais de géomètre et les frais notariés sont à la charge de la Commune.

VOTE		
Nombre de votants	19	
Nombre de suffrages exprimés	19	
POUR	19	
CONTRE		
ABSTENTION		

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en

Contrôle de légalité le **09/07/2024**  
Publié le **09/07/2024**

**POINTS TRAVAUX :**

- 1 – Terrain de tennis : reste à définir le mode de gestion
- 2 – Jeux Place du Prénat : les clôtures seront posées au mois de septembre par les services techniques de la Commune - Marquage au sol à venir
- 3 –Programme voirie 2024 :  
Les voiries des villages de Serres, Chatelard, Roussilles sont terminées –  
Aménagement espace vers la boucherie Augustin en cours de finalisation (stationnement, bornes, chemin piétonnier)  
Aménagement de la piste Minicars avec participation financière de l'association
- 4 – Station d'épuration du Bouchet : l'Agence de l'eau ne financera pas la réhabilitation – Un courrier a été fait à l'entreprise retenue pour prolonger la validité de l'offre jusqu'au 31 12 2024. Dossier en attente.
- 5 – Deux caméras restent à installer à l'entrée du bourg. Les caméras seront orientées vers les Salaisons + zone artisanale + entrée du bourg. Deux autres caméras pourraient se rajouter. Accord subvention
- 6 – Prise en charge à hauteur de 30% des dépenses aménagement cour de l'école par la DETR
- 7 – Poursuite du pilotage chauffage dans les bâtiments communaux

**INAUGURATION** : prévue le 6 septembre 2024 pour les différents chantiers terminés : Mairie, Déconstruction et dépollution de la Friche BARDON, Entrée de bourg, Terrain de tennis, Aire de jeux Place du Prénat, Vidéoprotection.